

**URGENT : MESURE IMMÉDIATE NÉCESSAIRE**

À : TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS
De : Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang*
Objet : AVIS DE PHASE VERTE

Avis sur l'état des réserves nationales

Date et heure	Le 8 avril 2020 (heure de l'Est)
Phase de l'état des réserves	AVIS DE PHASE VERTE
Produits	Plaquettes et protéines plasmatiques
Description	<p>L'avis de phase verte émis le 17 mars 2020 reste en vigueur pour les plaquettes et les protéines plasmatiques.</p> <p>Cet avis ne s'applique plus aux culots globulaires, au plasma congelé et au cryoprécipité en raison de l'amélioration du niveau des réserves de ces produits due, d'une part, à une réduction de la demande et, d'autre part, à l'augmentation des dons concernant ces produits.</p> <p>La pandémie de COVID-19 et les incertitudes qui y sont liées continuent d'avoir des répercussions sur la planification de l'approvisionnement en sang par la Société canadienne du sang. Les réserves de composants et de produits sanguins sont toutes en phase verte. Toutefois, compte tenu de la situation, les risques de pénurie, en particulier pour les plaquettes et les protéines plasmatiques, sont bel et bien réels.</p> <p>En raison de la nature évolutive et dynamique de la situation, on pourrait passer à l'échelon supérieur rapidement si la demande dépassait la capacité d'approvisionnement.</p>
Conséquences pour les hôpitaux	<p><u>Mesures requises</u></p> <p>Composants sanguins labiles Nous demandons aux hôpitaux de continuer à appliquer les bonnes pratiques pour l'utilisation de <u>tous</u> les composants sanguins, et ce, en tout temps. Par ailleurs, nous vous encourageons à continuer d'utiliser du concentré de fibrinogène à la place du cryoprécipité pour le traitement de l'hypofibrinogénémie acquise.</p> <p>Étant donné le caractère imprévisible de la quantité de dons recueillie et du niveau des réserves, la surveillance continue de l'approvisionnement national reste primordiale. Jusqu'à nouvel ordre, tous les hôpitaux doivent communiquer le niveau de leurs réserves de plaquettes et de culots globulaires pour chaque groupe sanguin, tous les jours, avant midi (heure de l'Est). Vous pouvez le faire à l'aide du Système de rapports sur les composants et produits sanguins (https://blood.ca/fr/hopitaux/systeme-rapports-composants-produits-sanguins) ou selon la procédure habituelle de votre province (Colombie-Britannique et Manitoba).</p>

	<p>Produits de protéines plasmatiques</p> <p>Il est demandé aux comités provinciaux et hospitaliers d'urgence pour la gestion du sang de veiller à ce que la perfusion d'IgIV en milieu hospitalier soit envisagée dans le cadre des orientations et dispositions relatives aux services essentiels.</p> <p>Pour ce qui est des perfusions à domicile, les hôpitaux sont priés de définir des protocoles limitant l'exposition au milieu hospitalier des patients venant y retirer leurs produits ou des personnes venant les y retirer pour eux. Au vu de l'état actuel des réserves de la Société canadienne du sang, on préconise de délivrer une quantité suffisante de produits pour une durée maximale de trois mois. Les banques de sang locales doivent évaluer si elles peuvent répondre à la demande et si les patients peuvent conserver ce volume de produit chez eux. Les patients doivent contacter leur banque de sang pour demander un réapprovisionnement lorsqu'il ne leur reste du produit que pour un mois.</p> <p>La demande de protéines plasmatiques a augmenté et il est possible que le retrait d'une grande quantité de produits par les patients ne soit pas viable sur le long terme (8-9 mois). Les réserves étant étroitement surveillées, cette directive du Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang sera éventuellement revue si la demande dépasse la capacité d'approvisionnement.</p>
<p>Supplément d'information</p>	<p>Pour tout complément d'information, adressez-vous à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Votre agent de liaison à la Société canadienne du sang; 2. Votre représentant au Comité provincial d'urgence pour la gestion du sang; 3. Votre représentant au Comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang.

**Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins, du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.*

Pour consulter le Plan national de gestion en cas de pénuries, allez sur <http://www.nacblood.ca/resources/shortages-plan/index.html>

Si vous avez besoin de ce document dans un autre format, veuillez contacter votre agent de liaison à la Société canadienne du sang.